

DEMANDE DE MODIFICATION DU PROGRAMME LIMITATION DES PERTES

Ce programme est accessible dans le cadre de la gestion Libre uniquement.

Je demande la modification du programme limitation des pertes (minimum par support à la mise en place : 1200 euros)
Le capital constitué sur chacun des supports choisis sera intégralement arbitré vers le support monétaire si le seuil de pertes fixé est atteint*

Supports choisis	Seuil de pertes déclenchant l'arbitrage -5% minimum	Support de destination
	+ %	Support MONETAIRE
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	
	+ %	

DEMANDE D'ARRET DU PROGRAMME LIMITATION DES PERTES

Je demande l'arrêt du programme limitation des pertes actuellement en place sur mon adhésion.

DECLARATION DE L'ADHERENT

L'adhérent déclare avoir reçu un exemplaire du présent document ainsi que le dernier prospectus simplifié ou à défaut la dernière notice d'information visé par l'AMF pour chaque OPCVM choisi comme unité de compte.

Fait à, le Signature de l'adhérent-assuré :

* Se référer à la note d'information, paragraphe « le programme limitation des pertes » pour consulter les modalités de ce programme